

Grève Nationale des 27 et 28 mai 2024. Soyez prêt à vous mobiliser pour réarmer l'attractivité hospitalo-universitaire.

**NON** à une retraite au rabais, **NON** à une perte de salaire, **NON** à un recul de l'attractivité  
**OUI** à l'intégration des émoluments dans le système de retraite de l'état, **OUI** à une revalorisation des grilles de salaire, **OUI** à la validation des services auxiliaires.

La réforme voulue par le gouvernement de faire cotiser les hospitalo-universitaires à l'IRCANTEC pour leur retraite est indécente et inacceptable !

Indécente, car la réforme propose un régime de cotisation spécial a *minima* sur les émoluments hospitaliers, avec un taux très en dessous de ceux des praticiens hospitaliers, sans prise en compte des primes et avec un futur incertain sur la valeur du point à long terme.

Indécente, car la réforme peine à améliorer le taux de remplacement avec un piètre 44% simulé sur des bases tirées vers le bas des collègues PH, bien loin des 51,5 % simulé avec le système de retraite de l'état (SRE) soit une perte de 17,5% !

Indécente, car la réforme désavoue l'engagement des hospitalo-universitaires, fonctionnaires d'état titulaires, envers leur mission en les plaçant dans un système de non-titulaire.

À plusieurs reprises *Le SHU* a alerté le gouvernement que la seule solution acceptable pour une retraite digne était l'intégration des émoluments hospitaliers dans le SRE assorti du rétablissement de la validation des services auxiliaires, comme proposés par le rapport du Pr Catherine Uzan. Malgré cela et sans discussion, le gouvernement s'est enfermé dans une solution médiocre et la loi a été votée (loi n°2023-1268 du 27/12/2023) avec une application au 1er septembre 2024. Le porteur de la loi a depuis été nommé ministre délégué à la santé.

La baisse de salaire obligatoire pour tous les titulaires en poste que va entrainer cette réforme est inacceptable dans un contexte de perte d'attractivité. Elle va s'accompagner pour 50% des MCU-PH et 70% des PU-PH<sup>1</sup> cotisant à un PER d'une perte de l'abondement qui donne droit à une capitalisation de 2€ pour 1€ avec un avantage fiscal significatif. Les autres collègues ne pourront pas bénéficier de cette mesure et auront une baisse de salaire de fait.

Cette réforme est inacceptable pour les plus jeunes qui vont être nommés au 1er septembre 2024, car ils vont commencer leur carrière avec un moindre salaire sur les grilles les plus faibles. Ils ne pourront pas faire valider les services auxiliaires avant titularisation sans aucun espoir d'avoir une carrière pleine dans le SRE. Une dégradation des conditions offertes par le statut ne justifie pas une amélioration au rabais de la retraite et sans capitalisation possible.

*Le SHU* a alerté une nouvelle fois le gouvernement pour abroger cette réforme et ouvrir des négociations sur l'attractivité. *Le SHU* demande l'intégration des émoluments hospitaliers dans le SRE et le rétablissement de la validation des services auxiliaires seule solution acceptable.

En absence de **négociation d'ici avril**, *le SHU* appellera à mobiliser tous les HU pour une grève nationale les **27 et 28 mai 2024 de TOUTES les activités HU**. Soyez prêt à vous mobiliser et à soutenir le combat du SHU pour une retraite digne et une attractivité retrouvée pour les générations futures, au service de la médecine, l'odontologie et de la pharmacie de leur enseignement et de leur recherche.

<sup>1</sup> Estimation